

Protocole d'accueil du 22 juin 2020

Le collège rouvrira ses portes à l'ensemble des élèves à partir du lundi 22 juin. Dans le cadre du nouveau protocole sanitaire imposé par l'Education Nationale, vous trouverez ci-dessous l'organisation retenue, en fonction des contraintes liées aux infrastructures du collège Gutenberg, pour cette reprise.

Quelques grands principes et mots clés à retenir pour le collège Gutenberg :

Contraintes sanitaires	Conséquences pédagogiques
Une classe dans une salle de cours. Une chaise, une place pour un élève . Port du masque en classe.	Les professeurs se déplacent de salle en salle. Fin du distanciel à compter du 19 juin.
Absence de brassage (mélange) entre classes, y compris en dehors des cours.	Zones à respecter pendant les récréations, et parcours à suivre dans les couloirs. Responsabilisation des élèves.
Sensibilisation des élèves aux nouvelles contraintes : gestes barrières, gel hydroalcoolique, distanciation, hygiène.	Travail sur le parcours citoyen et de santé. Autonomie, éducation des élèves, préparation de la rentrée 2020-2021.

Merci de procéder avec vos enfants à une lecture minutieuse de l'ensemble de ce protocole.

I. Dispositions générales

a) Port du masque

Pour les élèves, le port du masque sera obligatoire dans les espaces intérieurs, ainsi qu'aux entrées et sorties du collège. Il sera autorisé de l'enlever dans les espaces extérieurs de récréation, à condition que la distanciation physique d'un mètre soit respectée.

Pour les personnels, le port du masque est obligatoire dès que la distanciation physique ne peut être respectée. Néanmoins, par souci de solidarité et d'exemplarité, nous encourageons l'ensemble des personnels à s'astreindre au port du masque en intérieur, à l'exception du temps de cours, où la distance professeur-élève est supérieure à un mètre.

b) Gestes barrières

Le respect des gestes barrières est obligatoire. Pour rappel, ils sont au nombre de 6 :

- Se laver régulièrement les mains.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter.
- Éviter de se toucher le visage.
- Respecter une distance d'au moins 1 mètre de distance avec les autres.
- Saluer sans serrer la main et éviter les contacts physiques.
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

c) La distanciation physique

De manière générale, les élèves et les adultes doivent respecter la distanciation physique d'un mètre. Quand cela n'est pas possible, le port du masque s'impose.

Ceci est valable en intérieur comme en extérieur. Dans les salles de classe, le mobilier ne permet pas le respect permanent de cette distance, et impose donc le port du masque.

Dans le cas où tous les élèves d'une classe ont une table individuelle, et respectent la règle du un mètre, alors il leur sera autorisé d'ôter leur masque le temps des cours.

d) Salle unique

Une salle unique sera attribuée à chacune des classes. Les élèves y resteront affectés pendant les deux semaines. Ce sont les professeurs qui changeront de salle.

Les portes des salles devront rester ouvertes pendant les interclasses et les récréations.

e) Brassage des élèves

Il faut éviter au maximum le "brassage des élèves", c'est à dire que les élèves d'une classe ne doivent fréquenter que les élèves de cette même classe. Il sera donc demandé aux élèves de s'y tenir et de rester ensemble pendant les temps de circulation, de récréation, et de demi-pension.

f) L'instruction obligatoire

Si la présence des élèves est obligatoire, au même titre qu'elle est obligatoire depuis 1882, les absences restent possibles, tant qu'elles sont justifiées par la famille. En fonction du motif d'absence, elles seront reconnues comme "absences justifiées", ou "non justifiées" au regard du code l'éducation. Compte tenu du contexte, les absences du trimestre ne seront pas portées au bulletin scolaire.

g) Respect des règles et conséquences

Le respect des règles sanitaires est indispensable à tous. Aucun manquement ne sera toléré. L'élève qui par son comportement met en danger la communauté éducative sera automatiquement mis à l'écart, ce de manière plus ou moins durable. Le cas échéant la famille sera contactée pour venir chercher l'élève.

h) Les emplois du temps

Les emplois du temps seront disponibles sur Pronote. Ils seront similaires à ceux connus avant la période de confinement, avec les adaptations de rigueur.

Attention, la programmation de la pause méridienne sera variable au sens où elle se déroulera soit de 11h25 à 13h05, soit de 12h25 à 13h55. Elles seront également visibles sur les emplois du temps.

II. Les entrées et sorties du collège

a) Arrivée au collège

Les élèves sont attendus en classe pour 8h15, comme d'habitude. **Par contre, il sera nécessaire de monter dans sa salle dès l'entrée au sein du collège, ce en respectant le parcours prévu (précisé plus bas avec l'affectation des salles). Les élèves ne pourront donc pas attendre la sonnerie dans la cour. Nous encourageons donc les familles à ne pas déposer leur enfant trop tôt. L'ouverture du portail correspondra à l'arrivée du premier bus.**

Concernant les professeurs, il est souhaitable qu'ils soient présents en salle dès 8h05.

Le midi, les élèves externes doivent également réintégrer leur salle dès leur arrivée (à 13h05 ou 13h55, selon le régime de pause méridienne, toujours en respectant le parcours prévu.

Lors des entrées et sorties, le masque et le lavage des mains sont obligatoires.

b) Sortie du collège

Les sorties de l'établissement devront se faire directement, tout en respectant la distanciation physique. **Le masque et le lavage des mains y sont obligatoires.**

Attention, tous les élèves seront désormais considérés comme en régime "vert" par défaut, soit un le régime de sortie libre. Si une famille souhaite un maintien en régime "rouge", merci de prendre contact avec la vie scolaire. Les élèves ayant fini les cours, mais qui doivent attendre 17h en raison du transport scolaire ou d'un régime "rouge" seront accueillis dans la cour de récréation, ce pour éviter tout brassage.

III. La circulation au sein de l'établissement

a) Consignes pendant les déplacements

Les classes sont affectées à des salles, et à des zones de circulation spécifiques. Les seuls déplacements autorisés dans les bâtiments sont ceux à destination de la salle de classe, ou vers la cour de récréation.

Les élèves ne peuvent se déplacer sur les temps d'interclasse, ou pendant les cours. S'ils doivent le faire, ce sera avec l'accompagnement d'un adulte. Pour se rendre en EPS (accompagné par le professeur d'EPS) par exemple, ou pour effectuer une démarche administrative (accompagné par un assistant d'éducation).

Pendant les déplacements, les élèves doivent rester en groupe "classe" et ne pas se mélanger avec d'autres groupes, et adopter des déplacements fluides, sans arrêt dans les couloirs ou les escaliers.

Le chemin à adopter selon sa salle sera rappelé par de nombreuses signalétiques.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition des élèves dans chaque salle pour que les élèves puissent se laver les mains avant et après chaque déplacement.

b) Affectation des salles et zones de déplacement

Classes de 6° :

Classe	6°1	6°2	6°3	6°4	6°5	6°6	6°7
Salle	Salle Bleue	Salle Verte	Salle Rouge	A01	C02	C04	C05
Escalier à utiliser	Techno Extérieur	Techno Extérieur	Techno Extérieur	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Classes de 5° :

Classe	5°1	5°2	5°4	5°3	5°5	5°6
Salle	C13	C14	C15	B11	B12	B13
Escalier à utiliser	Escalier principal	Escalier principal	Escalier principal	Escalier B (foyer)	Escalier B (foyer)	Escalier B (foyer)

Classes de 4° :

Classe	4°1	4°2	4°3	4°4	4°5	4°6
Salle	A21	A22	A23	B21	B22	B23
Escalier à utiliser	Escalier A (admin)	Escalier A (admin)	Escalier A (admin)	Escalier B (foyer)	Escalier B (foyer)	Escalier B (foyer)

Classes de 3° :

Classe	3°1	3°2	3°3	3°4	3°5
Salle	C21	C22	C23	C24	C25
Escalier à utiliser	Escalier principal				

IV. Les cours

a) Consignes en classe

A chaque début de journée, les élèves devront s'installer de manière à respecter au mieux la distanciation physique. **Ils ne pourront changer de place en cours de journée.** Idéalement, ce devra être un élève par table. Si cela s'avère impossible, alors le masque sera imposé strictement, selon les gestes barrières. **Un élève sera installé à une place dans la même salle toute la journée.**

b) Matériel

Les élèves doivent avoir le matériel requis par les matières affichées à l'emploi du temps. **Les échanges et prêts entre élèves sont interdits.**

Le matériel présent dans la salle sera potentiellement utilisable, avec l'accord de l'enseignement présent et du chef d'établissement.

c) Intercours

Entre deux cours, les professeurs devront changer de salle. Les élèves seront donc placés quelques minutes en autonomie. Ce peut être un temps de discussion amicale profitable. Ils devront également respecter les gestes barrières de manière autonome, et sous aucun prétexte sortir de la salle pendant ces temps.

d) L'EPS

Les enseignants d'EPS viendront chercher les élèves directement en salle.

Le port du masque ne sera plus obligatoire en EPS, sauf sur demande du professeur.

L'utilisation des vestiaires et installations sportives est autorisée.

Si du matériel est utilisé entre plusieurs classes, alors il devra être désinfecté entre chaque groupe.

V. Les récréations

Les récréations se dérouleront aux heures habituelles, mais dans des espaces différents selon le niveau de classe.

Les élèves de 4° et 3° utiliseront la piste d'athlétisme comme cour de récréation. Ils auront un accès exclusif au bloc sanitaire (WC) présent sur place.

Les élèves de 5° utiliseront l'arrière-cour (zone devant le local EPS + zone des tables de ping-pong). Ils auront accès au bloc sanitaire (WC) du rez-de-chaussée.

Les élèves de 6° utiliseront la cour principale. Ils auront accès au bloc sanitaire (WC) du rez-de-chaussée.

Les élèves ne pourront pas circuler d'une zone à l'autre, sauf pour retourner en classe. Il est également interdit de pénétrer dans les bâtiments pour autre chose que se rendre aux toilettes affectées à son niveau de classe, ou pour aller en cours.

De même, les élèves devront rester avec le groupe "classe" et ne pas passer de classe en classe, ce pour éviter tout brassage.

Le foyer des élèves, les espaces lecture, et la vie scolaire seront fermés.

Les jeux nécessitant un objet qui passe de main en main restent interdits.

VI. Les sanitaires

Les sanitaires ne seront accessibles que pendant les temps de récréation, et les temps de pause méridienne. Aucun déplacement ne pourra avoir lieu pendant les cours et intercour.

Pendant les récréations, les sanitaires à disposition seront ceux du rez-de-chaussée et de la piste d'athlétisme, selon le niveau de classe.

Pendant les temps de pause méridienne, les sanitaires à disposition seront ceux du rez-de-chaussée et de la cantine.

Les élèves ne devront pas stagner dans les toilettes, et le maintien de la distanciation physique et du port du masque y reste obligatoire.

VII. Les pauses méridiennes

a) Principes généraux

Deux créneaux horaires de pause méridienne sont inscrits aux emplois du temps. Globalement, les élèves de 4° et 3° sont en pause méridienne de 12h25 à 13h55, et les élèves de 6° et 5° de 11h25 à 13h05. Attention, ceci n'a pas valeur de règle générale, et il y a des exceptions. Les emplois du temps en ligne précisent chaque temps de pause.

Les élèves, selon le créneau qui les concerne, prendront leur pause soit à 11h25, soit à 12h25, et devront être de retour en classe soit à 13h05, soit à 13h55.

b) La demi-pension

Le service de demi-pension sera assuré, avec les normes sanitaires de rigueur.

Les élèves y déjeuneront à deux par tables, en diagonales.

Les échanges de nourriture restent interdits. L'eau sera servie à table, sur demande des élèves (main levée). Les élèves ne sont pas autorisés à se déplacer dans la salle, si ce n'est pour y entrer et en sortir.

La distanciation physique et le port du masque seront obligatoires dans les files d'entrée et de sortie. Le masque pourra bien sûr être enlevé à table.

Nous continuerons temporairement à autoriser les élèves qui le souhaitent, à manger un repas froid fourni par la famille dans la cour de récréation. **Attention cependant, l'élève étant demi-pensionnaire, le paiement de la demi-pension restera dû. Les remises d'ordre pour la demi-pension ne seront possibles que sous couvert d'un certificat médical remis au gestionnaire.**

VIII. Les transports scolaires

Les transports scolaires circuleront aux horaires habituels. Ils respecteront les mêmes critères sanitaires que l'ensemble des transports en commun.

Le port du masque est obligatoire dans les transports scolaires.

IX. Les familles

Les familles jouent un rôle essentiel dans le respect des gestes barrières. Il est de votre devoir d'expliquer leur importance à votre enfant.

Avant d'envoyer son enfant au collège, il sera nécessaire de vérifier que l'enfant ne présente pas de fièvre, ou de symptômes. Si c'est le cas, il ne doit en aucun cas être envoyé au collège.

Si des symptômes apparaissent alors que votre enfant a fréquenté le collège, il est de votre devoir de nous en informer au plus vite pour nous permettre de mettre en place les dispositions nécessaires afin de stopper immédiatement tout risque de propagation du virus au sein du collège. De même, le retour de votre enfant au collège ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical.

Les familles pourront désormais entrer dans le collège sans rendez-vous. **Le lavage des mains à l'entrée est obligatoire. Le port du masque, pour les personnes extérieures, est facultatif, mais très fortement encouragé.**

Diffusé le mercredi 17 juin sur Pronote, le site du collège, rappel par sms.

Pour toute demande de renseignements :

- ***Par téléphone au : 02 38 34 83 40***
- ***Par mail à l'adresse : ce.04507871@ac-orleans-tours.fr***

**Le CPE, M. Gaillard
Le Principal
M. F.Gilet**